

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 14 juin 2017Date de convocation :  
Le 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 juin à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 31 mai 2017.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 7  
- de votants : 7  
  
- délégués suppléants : 13  
- de présents : 2  
- de votants : 2Étaient présents (09) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Vincent HADOT ; Mme Denise CAPPELLE ; Mme Alexia BAUDOUX.

Étaient excusés : (09)

Mme Ludivine BILLOIR ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Nathalie KOPCZYNSKI ; M. Maurice HENNEBERT ; Mme Anne GOZÉ ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
II/015/17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Nos Réf : PL/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup> et 4 ;OBJET : Convention de  
partenariat avec Transalley  
pour le véhicule PIM de  
l'Office de Tourisme.

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
suscits.

Vu la délibération II/039/16 prise par le Comité de Direction en sa séance du 14/12/2016 ;

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

Le plan d'actions 2017 validé en Comité de Direction du 14 décembre 2016, a défini la mise en place d'une stratégie de promotion et d'information « Accueil Hors les Murs » visant à remplir deux objectifs, renouer le contact avec les clientèles et les habitants et rendre incontournables ses outils web et a acté la volonté de traduire ces deux objectifs à travers la création d'un Point d'Information Mobile (PIM).

La Présidente :  
-Certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente  
délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de  
sa date de réception en Sous-  
Préfecture

Reflète de ses valeurs : durable, numérique et créatif, l'Office de tourisme a souhaité que ce véhicule PIM soit également le reflet du territoire du Valenciennois et de ses expertises innovantes et a donc choisi dans son plan d'actions 2017 que ce PIM soit développé en partenariat avec le Technopôle « Transalley », site d'excellence régional dédié aux mobilités innovantes et durables. Il convient dès à présent, d'établir une convention de partenariat avec Transalley (Cf. Projet de convention en annexe).



Cette convention de partenariat d'une durée de trois ans, a pour objet de :

- Permettre à l'Office de Tourisme de bénéficier de l'expertise du Technopôle pour le choix du véhicule PIM en fonction de la faisabilité technique et technologique de ses aménagements futurs et de l'utilisation pour l'Accueil Hors les Murs,
- Permettre à l'Office de Tourisme de bénéficier du réseau de professionnels du Technopôle pour les aménagements du véhicule PIM,
- Permettre à l'Office de Tourisme à plus long terme, d'avoir connaissance des nouveautés incubées au Technopôle pour le développement de nouveaux services auprès de ses clientèles.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 14 juin 2017,

- D'approuver le projet annexé de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et le Technopôle Transalley,
- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec le Technopôle Transalley.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**APPROUVE :**

- Le projet annexé de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et le Technopôle Transalley,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec le Technopôle Transalley.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 14 juin 2017

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

